

Réserves et commentaires

Liste L'Avenir Nîmois (J. Plantier – V. Rouverand)

Avertissement des porteurs du Pacte : certaines mesures faisant l'objet de réserves sont quand même notées comme « adoptées » quand nous avons estimé que la réserve est recevable : par exemple : compétence, études préalables, méthode de mise en œuvre, calendrier, sont des réserves légitimes

Concernant, les **trois premières mesures du Pacte**: formation, participation et transversalité de l'action publique, nous considérons qu'elles correspondent largement à la philosophie de notre projet. Nous pensons en effet que la transition écologique ne peut réussir que si elle repose sur **des citoyens mieux informés, associés aux décisions et sur une action publique mieux coordonnée entre les services et les politiques publiques.**

Ce préalable posé, vous trouverez ci-dessous la synthèse des échanges que nous avons eus hier sur les mesures sur lesquelles nous avons des réserves ou ne souhaitons pas nous engager.

Mesure 8: Réserve:

Il faut éviter que la création d'instances supplémentaires, et en particulier le CLVA, complexifie l'action associative, ou freine les initiatives spontanées. La priorité doit rester le **soutien direct aux projets associatifs.**

Mesure 9: A redéfinir

La discussion a porté sur les modalités de cet événement. Nous souhaiterions plutôt mettre l'accent sur un **événement à portée nationale** pour sensibiliser au delà des événements annuels existant. Nous avons suggéré de réfléchir à l'accueil de **l'univershité 2027** (ou après), ou la mise en place d'un événement récurrent dans le cadre du lancement du projet autour de la **Cité de l'Eau.**

Mesure 11: Réserve

Nous partageons l'objectif de **solidarité et de protection des publics fragiles**, qui est indispensable dans une période de transition écologique et sociale.

En revanche, nous pensons que cette politique doit s'appuyer d'abord sur **les dispositifs existants**, renforcer **la coordination des acteurs sociaux**, et rester **réaliste quant aux compétences et aux moyens d'une commune.**

L'enjeu n'est pas seulement d'ajouter des dispositifs, mais de **mieux organiser l'action publique pour qu'aucune personne en difficulté ne reste sans solution.**

Mesure 13: Réserve

Nous ne sommes pas favorables à **l'encadrement généralisé des loyers**, qui risque de freiner l'investissement locatif.

En revanche, nous soutenons l'extension du **permis de louer** pour lutter contre l'habitat indigne.

Mesure 15: Réserve

Nous sommes favorables à une approche **pragmatique et humaine** de la question des personnes sans domicile. Cela implique :

- de **travailler collectivement à leur prise en charge**,
- de **répondre aux besoins essentiels**, notamment en matière d'hygiène et d'accès aux services,
- tout en veillant à ce que les dispositifs mis en place soient **coordonnés avec les acteurs sociaux et réellement efficaces.**

L'objectif doit être double : **assurer la dignité des personnes et favoriser leur accompagnement vers des solutions durables; tout en garantissant le respect de la propriété privée, et la tranquillité des riverains.**

Mesure 17 : Pas d'engagement sur ce point

Sur cette question, nous tenons d'abord à rappeler qu'il s'agit d'un sujet humain et sensible, qui appelle **respect et responsabilité.** À titre personnel, nous sommes attachés à ce que les personnes migrantes soient traitées avec dignité. Toutefois, la politique migratoire relève avant tout de la **compétence de l'État.** La collectivité locale doit déjà **répondre aux obligations légales** qui lui incombent en matière d'accueil et d'accompagnement. Nous considérons qu'il est important de respecter ce cadre, sans créer d'engagements supplémentaires qui dépasseraient les responsabilités et les moyens d'une commune.

Mesure 19: Réserve:

La lutte contre la précarité face aux effets du changement climatique est un enjeu réel, que ce soit lors des **épisodes de chaleur extrême ou des pics de froid.** Nous partageons donc l'objectif de **protéger les personnes les plus vulnérables,**

Réerves et commentaires

Liste L'Avenir Nîmois (J. Plantier – V. Rouverand)

notamment les personnes âgées, isolées ou en situation de grande précarité.

Toutefois, la mise en place d'un « plan social climat » doit s'appuyer en priorité sur **les dispositifs déjà existants**, pilotés par le CCAS, les services sociaux et les associations comme la Croix-Rouge. La priorité doit être de **mieux coordonner ces acteurs et d'anticiper les situations à risque** (vagues de froid, canicules, isolement). La collectivité doit ainsi renforcer les actions de prévention et de veille sociale, sans multiplier les dispositifs nouveaux, afin de garantir une réponse **efficace, lisible et réellement tournée vers la protection des publics les plus fragiles**.

Mesure 21: Réserve sur le nombre de 50000 arbres.

Nous partageons pleinement l'objectif de renforcer la présence de la nature en ville et de lutter contre les îlots de chaleur urbains. Toutefois, nous émettons une réserve sur l'objectif chiffré de **50 000 arbres**, qui nous paraît difficile à garantir de manière réaliste au regard des contraintes urbaines, foncières et budgétaires. Nous proposons plutôt un objectif **d'au moins 5 000 arbres plantés**, accompagné d'une stratégie qualitative sur les essences, les lieux d'implantation et la gestion dans le temps.

Nous sommes en revanche favorables au principe de **compensation des arbres abattus**, dès lors que la méthode est claire et réellement appliquée. Enfin, nous proposons de renforcer la protection du patrimoine arboré en intégrant dans le **PLU le classement de l'ensemble des arbres du domaine public**, ainsi que **des arbres remarquables situés sur le domaine privé**, afin d'assurer leur préservation dans la durée.

Mesure 28: accord de principe assorti d'une proposition de collaboration:

Nous partageons l'objectif poursuivi par cette mesure et l'importance de disposer d'un suivi clair des politiques de transition écologique. Sur ce point, nous sommes favorables à un **travail partenarial associant notamment les acteurs du Pacte**, afin de définir des méthodes pertinentes d'évaluation. Nous souhaitons notamment pouvoir **échanger avec eux sur les indicateurs à suivre**, afin qu'ils soient à la fois ambitieux, lisibles et réellement adaptés aux réalités du territoire. Dans cet esprit, nous prenons l'engagement de **poursuivre le dialogue et de travailler ensemble sur ces sujets**, dans une logique constructive d'amélioration continue des politiques publiques.

Mesure 29: Réserve

Nous partageons l'objectif d'améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective. Toutefois, nous émettons une réserve sur un objectif strict de **100 % bio**, qui pourrait paradoxalement pénaliser le développement des **circuits courts locaux**, notamment lorsque certaines productions ne sont pas certifiées bio mais relèvent d'une agriculture engagée, comme la **HVE**. Notre priorité est avant tout de **favoriser l'approvisionnement local**, en soutenant les producteurs du territoire et en structurant des filières de proximité. Dans cette logique, nous souhaitons également développer cette alimentation de qualité dans les structures de **petite enfance et les EHPAD gérés par la Ville**, en privilégiant des produits locaux, de saison et issus de pratiques agricoles responsables.

Mesure 32: Réserve

Nous sommes favorables au principe des **paiements pour services environnementaux**, qui peuvent constituer un levier intéressant pour soutenir les agriculteurs engagés dans la préservation des sols, de l'eau et de la biodiversité. Cette approche permet de reconnaître la contribution des exploitations agricoles à l'intérêt général.

Toutefois, avant de prendre un engagement formel, il nous paraît nécessaire de **préciser les modalités de financement**, en identifiant les leviers mobilisables par la **Ville et l'Agglomération**, ainsi que les dispositifs existants (Agence de l'eau, Région, Europe). Il conviendra également d'**évaluer le montant budgétaire à prévoir** et les critères d'attribution afin de garantir l'efficacité et la soutenabilité du dispositif.

Mesure 35: Réserve

Nous partageons pleinement l'objectif de désimpermeabilisation des sols, qui constitue un levier important pour mieux gérer les eaux pluviales, lutter contre les îlots de chaleur et renforcer la résilience du territoire face aux épisodes climatiques extrêmes. Dans un territoire comme Nîmes, particulièrement exposé aux risques d'inondation, ces actions prennent tout leur sens. Cette orientation rejoint des démarches que nous souhaitons développer, notamment autour du projet de Cité de l'Eau et du renforcement des bassins écrieurs de crue, qui permettent à la fois de gérer les épisodes cévenols et de repenser la place de l'eau dans la ville. Notre approche consiste donc à poursuivre et amplifier les

Réerves et commentaires

Liste L'Avenir Nîmois (J. Plantier – V. Rouverand)

opérations de désimperméabilisation lorsque cela est pertinent, en les intégrant dans une stratégie globale d'adaptation au changement climatique et de gestion des eaux pluviales.

Mesure 43: pas d'engagement

La réduction des fuites sur les réseaux d'eau constitue un objectif légitime et déjà largement poursuivi par les collectivités. Toutefois, les marges de progression sont aujourd'hui plus limitées qu'auparavant. Les réseaux ont déjà fait l'objet d'importants programmes de renouvellement et de modernisation, ce qui signifie que les gains les plus importants ont déjà été réalisés. Les améliorations supplémentaires nécessitent désormais des **investissements beaucoup plus lourds**, pour des gains parfois plus marginaux.

La priorité doit donc rester une **gestion patrimoniale rigoureuse du réseau**, avec des programmes pluriannuels de renouvellement ciblés sur les secteurs les plus fragiles.

S'agissant de la **tarification progressive de l'eau**, le sujet mérite d'être étudié avec attention car il soulève des questions techniques, sociales et économiques importantes. Il convient notamment d'en évaluer les effets sur les différents types d'usagers, notamment les entreprises (par exemple le CHU) et sur l'équilibre du service public de l'eau avant d'envisager toute évolution.

Mesure 45 : Réserve

Nous partageons pleinement l'objectif de soutenir la rénovation énergétique des logements, en particulier pour les ménages en situation de précarité énergétique. Toutefois, nous émettons une réserve sur l'ampleur des **engagements financiers municipaux** qui pourraient être induits par cette mesure. Les aides à la rénovation relèvent déjà largement de dispositifs nationaux et régionaux (ANAH, MaPrimeRénov', etc.), auxquels la collectivité peut utilement contribuer mais sans se substituer à eux. Dans un contexte budgétaire contraint, il nous paraît préférable de **cibler les aides locales sur les situations les plus prioritaires**, en complément des dispositifs existants, plutôt que de s'engager sur un niveau d'aide municipal difficilement soutenable dans la durée.

Mesure 47: Réserve

Nous partageons l'objectif de **maîtriser l'artificialisation des sols** et de privilégier une urbanisation plus sobre et plus équilibrée. Toutefois, nous émettons une réserve lorsque ces

principes conduisent à **remettre en cause de manière systématique des projets d'aménagement déjà engagés ou structurants pour le territoire**.

Des opérations comme **Magna Porta ou le secteur du Mas Lombard** s'inscrivent dans des stratégies d'aménagement à long terme, visant à organiser le développement urbain, économique et démographique de l'agglomération. Elles doivent naturellement intégrer des exigences environnementales fortes, mais il nous paraît important de **conserver une capacité de développement maîtrisé du territoire**.

Notre approche consiste donc à **améliorer la qualité environnementale des projets urbains**, à limiter l'artificialisation lorsque cela est possible et à privilégier la densification ou le renouvellement urbain, sans pour autant bloquer des opérations structurantes nécessaires à l'équilibre et à l'attractivité de la métropole nîmoise.

Mesure 51: Accord de principe, mais réserve sur les engagements chiffrés

Nous partageons l'objectif de **réduire la pression publicitaire dans l'espace public**, dans la mesure où celle-ci participe souvent à une **incitation permanente à la consommation**, qui interroge dans un contexte de transition écologique et de sobriété. La philosophie de la mesure nous paraît donc pertinente.

Toutefois, cette évolution doit être menée **de manière progressive et équilibrée**, car l'affichage constitue également une ressource économique pour certaines entreprises locales et pour les dispositifs d'information urbaine.

Il faut enfin mesurer **ses impacts économiques et fiscaux**, notamment sur l'activité commerciale et, indirectement, sur des recettes locales liées à la consommation comme la **TASCOM**.

Nous réduirons la pression publicitaire de manière pragmatique et pertinente et proposerons un suivi spécifique et partenarial sur la base d'indicateurs définis ensemble.

Mesure 53: Réserve

Nous partageons l'objectif général de cette mesure, qui vise à encourager des pratiques plus sobres et plus responsables dans l'économie locale. Toutefois, sa mise en œuvre doit être examinée avec prudence afin de **ne pas créer de contraintes excessives pour les acteurs économiques et associatifs du territoire**, qui

Réerves et commentaires

Liste L'Avenir Nîmois (J. Plantier – V. Rouverand)

doivent déjà s'adapter à de nombreuses évolutions réglementaires et économiques.

Il est important de privilégier une **démarche d'accompagnement et d'incitation plutôt qu'une logique trop prescriptive**. La collectivité peut jouer un rôle utile en facilitant les initiatives locales, en valorisant les bonnes pratiques et en soutenant les expérimentations, mais sans imposer des dispositifs qui pourraient être difficiles à appliquer de manière homogène.

Notre approche consiste donc à **encourager les transitions par la coopération avec les acteurs locaux**, en recherchant des solutions pragmatiques adaptées aux réalités du territoire nîmois.

Mesure 54 - 55 – 56 - 58 : Réserve

Nous partageons l'objectif de développer des mobilités plus durables et d'offrir des alternatives efficaces à la voiture. Toutefois, nous émettons une réserve sur une approche qui pourrait conduire à **opposer les automobilistes aux enjeux de préservation des ressources**. La transition des mobilités doit être progressive et inclusive, en tenant compte des réalités de déplacement des habitants.

Par ailleurs, il est essentiel de **préserver l'attractivité du centre-ville**, qui dépend aussi de son accessibilité pour les habitants, les salariés et les visiteurs. Notre approche consiste donc à développer les mobilités douces et les transports collectifs, tout en veillant à maintenir un **équilibre entre transition écologique, accessibilité et dynamisme économique du cœur de ville**.

Mesure 57: Réserve

Nous partageons l'objectif d'améliorer la qualité de l'air et de réduire les émissions liées aux transports. Toutefois, nous émettons une réserve sur des dispositifs qui pourraient **pénaliser certains habitants, notamment les ménages modestes disposant de véhicules anciens**. Toute évolution doit s'accompagner d'**alternatives de mobilité réellement accessibles** et être mise en œuvre de manière progressive. Notre approche consiste à agir pour la transition des mobilités **sans opposer les usagers entre eux**, tout en veillant à préserver l'accessibilité et l'attractivité du centre-ville.

Mesure 61: Accord et précision:

Nous partageons l'objectif de **développer la production locale d'énergies renouvelables**, en

particulier le photovoltaïque. Toutefois, nous émettons une réserve sur des projets qui pourraient conduire à **artificialiser des sols naturels ou agricoles**, alors que ces espaces doivent être préservés.

Notre approche consiste à **privilégier en priorité le photovoltaïque sur les toitures, les bâtiments publics, les parkings et les zones déjà artificialisées**, qui offrent un potentiel important sans consommer de foncier, en nous appuyant sur le cadastre solaire que nous avons initié. Le développement des énergies renouvelables doit ainsi s'inscrire dans une **logique d'équilibre entre transition énergétique, préservation des paysages et protection des terres agricoles**. En évitant les conflits d'usage.

Mesure 65: Réserve

Nous partageons l'objectif de mieux valoriser les biodéchets et de réduire la part des déchets organiques dans les ordures ménagères. Nous pensons que les dispositifs en place actuellement ne permettent pas de répondre aux obligations légales. Toutefois, nous émettons une réserve, et sommes sceptiques sur l'opportunité **d'une collecte en porte-à-porte des biodéchets**, qui représente un **coût de fonctionnement très élevé** pour la collectivité et dont l'efficacité n'est pas toujours démontrée dans les territoires comparables.

Notre approche consiste plutôt à privilégier des solutions **plus souples et mieux adaptées aux usages**, comme le compostage individuel, le compostage de quartier ou les dispositifs de collecte volontaire. Ces solutions permettent souvent d'obtenir de bons résultats tout en **maîtrisant les coûts pour la collectivité** et en favorisant l'implication des habitants.

Mesure 66: Réserve

Nous partageons le principe de la **tarification incitative**, qui peut constituer un levier intéressant pour réduire la production de déchets et encourager le tri. Toutefois, sa mise en œuvre soulève **des contraintes techniques, organisationnelles et économiques importantes** : adaptation des équipements de collecte, évolution des systèmes de facturation, acceptabilité sociale et coûts d'investissement pour la collectivité.

Dans ce contexte, nous pensons qu'il est pertinent **d'étudier et éventuellement de tester ce dispositif**, afin d'en mesurer concrètement les effets sur le territoire. En revanche, il ne nous

Réserves et commentaires

Liste L'Avenir Nîmois (J. Plantier – V. Rouverand)

paraît pas responsable de **s'engager dès aujourd'hui sur une généralisation effective à l'échelle de la collectivité à l'issue du mandat**, sans disposer au préalable de retours d'expérience solides sur sa faisabilité et son efficacité.

Mesure 75 : approbation partielle:

Nous partageons l'idée qu'il est important de **former les citoyens, et notamment les plus jeunes, à une utilisation éclairée et responsable de l'intelligence artificielle**. Toutefois, nous émettons une réserve sur la formulation de cet engagement tel qu'il est proposé.

Pour notre part, nous souhaitons également **mobiliser l'intelligence artificielle comme un levier d'amélioration de la productivité et de la qualité des services municipaux**, au service des habitants et de l'efficacité de l'action publique. Dans ce contexte, nous ne pouvons pas nous engager sur cette mesure telle qu'elle est formulée, même si nous restons favorables à **sensibiliser et accompagner les Nîmois dans un usage raisonné des nouvelles technologies**.

Conclusion:

Nous partageons l'esprit général du Pacte et la volonté d'agir concrètement pour la transition écologique et sociale du territoire. Les réserves que nous avons formulées ne remettent pas en cause ces objectifs ; elles visent surtout à tenir compte **des réalités locales, des compétences des collectivités et des équilibres économiques et sociaux** auxquels une municipalité doit veiller.

Dans cet esprit, nous souhaitons **poursuivre le dialogue et travailler avec les acteurs du Pacte** pour enrichir et améliorer l'action publique locale. La transition écologique gagnera en efficacité si elle repose sur **une démarche de co-construction**, associant les associations, les citoyens, les acteurs économiques et les collectivités.

Nous sommes ainsi particulièrement ouverts à **travailler ensemble sur les modalités de participation citoyenne, les indicateurs de suivi et les espaces de dialogue**, afin que les habitants puissent être pleinement associés aux choix qui engagent l'avenir de Nîmes. La réussite de ces transformations repose avant tout sur **la responsabilité partagée et l'implication collective**.

Julien DEVEZE p/o Julien PLANTIER et Valérie ROUVERAND